

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 28 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15
Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13
Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Fabien Plasson donne procuration à Alexandre Vagnon
Patricia Dumas donne procuration à Marie-Christine Chaprier
Date de convocation : 21 septembre 2023

Secrétaire de séance : Nans Perrin

OBJET : Droit de préemption urbain

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AD 151, 16 rue de la modure
- Immeuble cadastré AC 9 et 10, 11 rue de la Modure
- Immeuble cadastré AC 23, 4 rue Peyronnet
- Immeuble cadastré AL 285, 285 Lotissement les vignes
- Immeuble cadastré AC 62, 178, 179, 181, 182, 184, 185 et 186, rue de la condamine
- Immeuble cadastré AE 414 et 458, 2 E chemin des tissages

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renoncer à son droit de préemption sur ces immeubles,

DIT que la présente délibération sera transmise aux Notaires, mandataire des propriétaires.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Nans Perrin